

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février, à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de communes de Marcigny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la Communauté de communes de Marcigny.

Etaient présents :

ANZY LE DUC.....	M. Jean-Marc POMMIER
ARTAIX.....	M. Eric NEVERS
BAUGY	M Patrice MICHAUD
.....	Mme Annette JANIN
BOURG-LE-COMTE	M. Stéphane LUCEAU
CHAMBILLY	M. Thierry NIGAY
.....	M. Christophe PEGON
CHENAY LE CHATEL	M. Philippe DUPLATRE
MARCIGNY.....	M. Denis PROST
	M. Frédéric CHANDON
	Mme Monique CLEMENT
	M. Louis PONCET
MELAY.....	M. Jean Claude DUCARRE
.....	Mme Bernadette BAILLY
	M. Pascal MILLET
	M. Frédéric VERNUSSE
MONTCEAUX L'ETOILE.....	M. Georges PROST
SAINT MARTIN DU LAC.....	M. Patrick PERRUCAUD
VINCECY.....	M. Philippe CHARRIER, délégué suppléant

Étaient excusés : Mme Carole CHENUET (pouvoir donné à M. Christophe PEGON)
Mme Géraldine VERSTRAETEN (pouvoir donné à Mme Monique CLEMENT)
M. François RENARD (pouvoir donné à M. Frédéric CHANDON)
M. Didier CHAPON, remplacé par M. Philippe CHARRIER (suppléant)

Monsieur Thierry NIGAY est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.

Le Président ouvre la séance et procède à l'appel des présents. Le quorum étant réuni (19 présents, 3 pouvoirs), le Conseil peut valablement délibérer.

Au nom du Conseil communautaire, le Président présente toutes ses condoléances à Thierry NIGAY, suite à décès de sa mère.

Le Président fait lecture du propos liminaire suivant.

« À la suite des événements survenus lors de la dernière réunion du Conseil communautaire, je voudrais dire quelques mots. Tout comme chacun d'entre vous, je déplore ce qui s'est passé. Tout comme chacun d'entre vous, je souhaite avant tout que les réunions se déroulent dans des conditions normales, ce qui n'exclut pas le débat mais exclut les interventions et les prises de parole non essentielles aux débats. Je veux parler de ces interventions ... qui viennent parasiter et entraver les séances de conseil et par conséquent sa bonne marche administrative.

Gardons à l'esprit que l'objectif d'un EPCI est de fédérer les communes au sein d'un espace de solidarité (et le mot solidarité est capital), en mutualisant leurs moyens, afin d'élaborer et de mettre en œuvre un projet de développement commun et cohérent pour notre territoire.

De nombreux sujets sont sur la table. Vous les connaissez tous aussi bien que moi. Je citerai pèle mèle : le PLUi, la santé, l'économie, le tourisme, la GEMAPI, la mobilité, le transfert compétence eau et assainissement, la transition écologique, etc. Ne perdons pas de temps à gaspiller inutilement notre énergie. Beaucoup de travail nous attend. Nous devons faire preuve d'unité pour aller de l'avant.

Face à cette situation et aux derniers événements que nous avons vécus, je vous annoncerai prochainement quelle décision j'envisage de prendre ».

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION DU CONSEIL DU 26/02/2024

Environnement :

Effacement de dettes

Conclusion d'un contrat aidé pour l'accueil des usagers à la déchetterie

Mise en place de la REP pour les déchets de la construction et du bâtiment

Actualités de la commission

Travaux / habitat / patrimoine :

Attribution d'aides OPAH

Avenants travaux gare tranche 2

Actualités de la commission

Santé, social séniors :

Actualités de la commission

Décisions du président

Questions diverses

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26/02/2024

ENVIRONNEMENT :

DEL01_CC26_02	Effacement de dettes	Vote à l'unanimité
DEL02_CC26_02	Conclusion d'un contrat aidé pour l'accueil des usagers à la déchetterie	Vote à l'unanimité
DEL03_CC26_02	Mise en place de la REP pour les déchets de la construction et du bâtiment	Vote à l'unanimité

TRAVAUX/HABITAT/PATRIMOINE :

DEL04_CC26_02	Attribution d'aides OPAH	Vote à l'unanimité
DEL05_CC26_02	Avenants travaux gare tranche 2	Vote à l'unanimité

ENVIRONNEMENT :

- **Effacement de dettes :**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve :

- l'effacement d'une dette, suite à une décision judiciaire de surendettement. Elle correspond à une redevance OM de 99 € émise sur l'exercice 2027 pour un particulier.
- l'annulation de la facture 2023-002-000206 correspondant à une redevance professionnelle de 65 € émise sur l'exercice 2023.

- **Conclusion d'un contrat CUI-PEC au service environnement**

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la conclusion d'un contrat CUI-PEC pour une durée d'un an, du 01/03/2024 au 28/02/2025, au sein du service environnement.

Le contrat est sur une base de 30h hebdomadaires et bénéficie d'une prise de charge par l'Etat à hauteur de 45% sur 26h hebdomadaires.

- **Mise en place de la filière REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) pour les déchets de la construction et du bâtiment**

T. NIGAY rappelle au Conseil communautaire que cette filière REP découle de la loi AGECE du 10 février 2020. Elle concerne la collecte et le traitement de certains déchets du bâtiment et elle est entièrement financée par les écocontributions prélevées sur l'achat de matériaux neufs.

Sur les sept flux proposés, certains sont déjà en place à la déchetterie, qui pourrait donc être retenue comme point de maillage en cas de déploiement de cette REP par la Communauté de communes.

Les flux concernés par ces nouvelles filières sont :

- Le plâtre : l'ensemble du placoplâtre serait collecté et traité par le prestataire désigné par l'OCAB (Organisme Coordonnateur Agréé pour la filière du Bâtiment) et Ecomaison. En complément, un soutien fixe (1 350€/an) et un soutien variable sur le fonctionnement (20€/T) viendraient s'ajouter. Deux qualités de tri sont proposées dans le cadre de la REP.

La qualité 1, moins contraignante sur les consignes de tri, serait à privilégier, car elle permettrait de retirer des déchets de placoplâtre souillés (avec carrelage, toile de verre, ...) évacués actuellement en DNR. Le flux plâtre REP passerait donc « en opérationnel », à coût 0.

- Les gravats inertes : ils continueraient d'être collectés et traités par notre prestataire actuel (SECAF Chamfray), mais bénéficieraient de différents soutiens (annuel fixe de 2 000€, et variables de 7€/T sur le fonctionnement, ainsi que 12 €/T sur la collecte et le traitement des déchets) – passage « en financier » du flux REP.
- Le bois : une partie du bois « non-REP » serait toujours orientée dans la benne Aiguilly Recyclage, titulaire actuel du contrat. Le bois « REP » serait, quant à lui, orienté dans la benne « Ecomaison », où sont déjà déposés les différents meubles, articles de bricolage / jardinage et jeux / jouets en bois. Le bois « REP » bénéficierait également de différents soutiens (annuel fixe de 2 700€/an et variable de 20€/T sur le fonctionnement) – passage « en opérationnel », à coût 0, du flux REP.
- Les menuiseries vitrées : comme actuellement, toutes les « menuiseries vitrées » seraient pris en charge par un prestataire désigné par l'OCAB et Ecomaison et bénéficieraient, en complément, d'un soutien fixe (375€/an) et d'un soutien variable sur le fonctionnement (20€/T) – stockage sur des racks, plus pratique qu'une benne hors quai. Le flux « menuiseries vitrées » REP passerait donc « en opérationnel », à coût 0. La convention en cours avec SECAF ne sera donc pas renouvelée.
- Laine de verre et laine de roche : elles seraient prises en charge par un prestataire désigné et bénéficieraient d'un soutien fixe (200€/flux/an) et d'un soutien variable sur le fonctionnement (50€/T). Les deux flux REP passeraient « en opérationnel », à coût 0.
- Les plastiques : seuls le PVC et quelques polyoléfinés (tubes de raccord / branchement et gaines en polypropylène par exemple) seraient pris en charge par la REP « en opérationnel ». Le flux concerné serait donc pris en charge par un prestataire désigné par l'OCAB et Ecomaison, en benne séparée. Il serait à coût 0 et bénéficierait d'un soutien fixe (1 350€/an) et d'un soutien variable sur le fonctionnement (20€/T), soutiens qui devraient permettre de couvrir les dépenses de la totalité des autres flux hors REP.

T. NIGAY indique que ces estimations financières apparaissent plutôt favorables à la Communauté de communes, avec des économies sur les dépenses et le versement de soutiens en recettes. Il ajoute qu'une vigilance particulière devra être apportée sur les conditions d'accueil des professionnels en déchetterie, lors de la mise en place de cette REP.

En effet, en dehors des déchetteries de Marcigny et de Saint Julien de Jonzy, peu de déchetteries limitrophes étudient, dans l'immédiat, la mise en place de cette REP. Il ne faudrait donc pas que ces 2 équipements se retrouvent à gérer des quantités de déchets provenant d'autres territoires, d'autant que ces déchets « REP » devraient être repris gratuitement.

Créer cet « appel d'air » éloignerait la Communauté de communes des objectifs fixés par la loi AGECE, à savoir la réduction des DMA (Déchets Ménagers et Assimilés, dont déchets de déchetterie, y compris valorisables) de 15% à horizon 2030. Des contacts sont donc en cours avec la CC de Semur-en-Brionnais pour harmoniser les règlements du service de collecte des déchets.

Suite à cette présentation, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la mise en place de la REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment) dans les conditions détaillées ci-dessus au sein de la déchetterie communautaire de Marcigny.

- **Actualités de la commission :**

- T. NIGAY a assisté à un webinaire sur les déchets dans le cadre du SRADDET. L'objectif est de limiter encore les enfouissements, avec seulement 10% des déchets

enfouis. Des fermetures de certains sites d'enfouissement sont donc programmées dans les prochaines années. D'autre part, la valorisation énergétique est poussée à 70% des tonnages via le CSR. Mais encore faut-il lui trouver des débouchés. T. NIGAY conclut que ces objectifs sont très ambitieux et qu'on n'arrive déjà pas à atteindre ceux actuels.

- Une réflexion est en cours au niveau du SMEVOM pour envoyer les OM vers l'incinérateur de Bayet dans l'Allier, dont l'ouverture est prévue d'ici 2030. D'ici là le centre d'enfouissement de Granges aura été fermé. VEOLIA souhaite qu'une partie des OM du SMEVOM aille là-bas car aujourd'hui il n'y a pas assez de tonnage pour alimenter cet incinérateur. Il faut voir les impacts sur les coûts, et notamment la TGAP (elle va continuer à augmenter sur l'enfouissement alors qu'elle est plus faible sur l'incinération) et sur les fréquences de rotations par rapport à la réglementation (pas possible de stocker des OM plus de 24h au quai de transfert). Une organisation encore plus étroite avec les Communautés de communes de Semur en Brionnais et Brionnais Sud Bourgogne pourrait avoir tout son sens en vue d'étudier des solutions alternatives à celles proposées par le SMEVOM.
- Le centre de tri de Digoïn fermera ses portes en 2025. Les emballages seront triés à Torcy. Cela va engendrer plus de transports, donc des coûts supplémentaires car l'évacuation se sera plus loin. Il faudrait faire des calculs financiers pour les évaluer. Une réorganisation des PAV serait peut-être aussi à prévoir.
- Une rencontre des élus des deux Communauté de Communes avec les représentants de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire a eu lieu mi-janvier. Les sujets du photovoltaïque et de l'agrivoltaïsme ont notamment été abordés. La Chambre d'agriculture souhaite que la majorité de la valeur ajoutée de ces projets reste sur le territoire. Il y a un vrai enjeu à essayer de maîtriser les productions localement et à ne pas tout déléguer à des développeurs extérieurs et privés. La filière bois est intéressante sur le papier mais tout est à construire localement. La rentabilité est compliquée à obtenir.
- T. NIGAY a participé à la 1^{ère} réunion du Comité syndical de Roannaise de l'eau, suite à l'adhésion de la Communauté de communes (effective depuis le 01/01/2024). Il a aussi assisté au COPIL sur la mise en œuvre du Contrat Territorial de la rive gauche. Pour les trois ruisseaux qui concernent la Communauté de communes (Arçon, Arcel, Urbise), les diagnostics ont été faits. Les Maires concernés font remarquer qu'ils n'ont pas été avertis. T. NIGAY ajoute que, pour les futurs travaux, il est important de s'engager sur des projets qui peuvent être supportés financièrement par la Communauté de communes (le programme sera à définir dans la seconde phase du contrat).
- Une réunion sur le montage des projets énergies renouvelable est organisée le jeudi 5 mars à Marcigny, pour les élus des 3 Communautés de communes du Brionnais. Elle sera animée par D. DU CLARY de la Chambre d'agriculture et une personne du SYDESL. Le président incite les élus à venir pour mieux appréhender ces sujets, plutôt complexes.

TRAVAUX/HABITAT/PATRIMOINE :

• Attribution aides OPAH

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution des aides aux propriétaires occupants suivant, au titre de l'OPAH :

- Mme Marie-Thérèse COLIN à MARCIGNY : 1 000 €, dossier Autonomie,
- Mme Maria CROISIER, ARTAIX : 1 000 €, dossier Autonomie

- **Avenants travaux gare tranche 2**

F. VERNUSSE quitte la séance et ne prend part au vote.

A l'unanimité, le Conseil communautaire approuve les avenants proposés par les lots 1A, 03, 07, 08 et 09 détaillés ci- dessous :

- Lot 1A « Terrassements VRD » : titulaire du marché : groupement THIVENT BOURGEON. Montant du marché initial : 228 744,64 € HT, montant actuel du marché : 246 483,26 € HT. Avenant à valider : +15 460,12 €. Nouveau montant du marché : 261 943,38 € HT, soit +14,51% par rapport au montant du marché initial.
- Lot 03 « façades – signalétique » : titulaire du marché : SARL COELHO et fils. Montant du marché initial : 95 276,74 € HT, montant actuel du marché : 97 929,56 € HT. Avenant à valider : -17 724,41 €. Nouveau montant du marché : 80 205,35 € HT, soit -15,8 % par rapport au montant du marché initial.
- Lot 07 « menuiseries extérieures aluminium – occultation – métallerie » : titulaire du marché : SAS B'ALU – SAS VERVAS METAL. Montant du marché initial : 294 363,15 € HT, montant actuel du marché : 239 326,34 € HT. Avenant à valider : -17 387,42 €. Nouveau montant du marché : 221 938,92 €, soit -24,6% par rapport au montant du marché initial.
- Lot 08 « menuiseries intérieures – signalétique » : titulaire du lot : SAS VERNUSSE FILS. Montant du marché initial : 124 348,83 € HT, montant actuel du marché : 135 719,73 € HT. Avenant à valider : +378.08 €. Nouveau montant du marché : 136 097,81 €, soit +9,45% par rapport au montant du marché initial.
- Lot 09 « plâtrerie – isolation – peintures » : titulaire du lot : SARL LACARELLE père et fils. Montant du marché initial : 179 520,72 € HT, montant actuel du marché : 176 583,71 € HT. Avenant à valider : -3 418,93 €. Nouveau montant du marché : 173 164,78 €, soit 3,5% par rapport au montant du marché initial.

F. CHANDON fait remarquer que tous les lots présentés n'étaient pas détaillés dans la note de synthèse. JM POMMIER répond que ceux qui ne l'étaient pas ont été transmis par le maître d'œuvre après l'envoi des éléments du conseil communautaire.

- **Actualités de la commission « Travaux/Habitat/Patrimoine »**

- JM POMMIER informe le Conseil qu'une réunion de la commission est prévue le samedi 02 mars à 10h30, avec, à l'ordre du jour, la visite des chantiers de la gare et de la MSP. M. CLEMENT trouve dommage que ces visites ne soient que pour les membres de la commission. Des délégués communautaires n'appartenant pas à la commission peuvent être aussi intéressés. JM. POMMIER et D. PROST répondent que d'autres visites pourront être programmées ultérieurement (ainsi que pour les élus des communes).
- Le choix des couleurs des bardages bois extérieurs de la MSP est en cours. Elles seront proches des teintes environnantes, et notamment celles du bâtiment du Crédit Agricole. La charpente devrait être finie fin mars. Les réunions de chantier ont lieu le mercredi à 15h30. D. PROST précise que si des conseillers communautaires veulent y assister, c'est tout à fait possible.
- E. NEVERS propose de réaliser un panneau du genre « Ici la Communauté de communes investit » avec des explications le projet et ses objectifs. Le Président retient l'idée et la soumettra à l'architecte pour voir comment cela peut se faire (en plus du panneau de chantier déjà posé).

SANTE / SOCIAL / SENIORS :

- **Actualités de la commission**

- JC DUCARRE fait part de volonté des élus de la commission « santé, social, séniors » pour visiter le chantier de la MSP dans les prochaines semaines quand les volumes seront plus avancés.
- Un repas pour les bénévoles du « portage de repas » est prévu ce samedi 2 mars au restaurant de Vindecy. Ce moment convivial permet de les remercier de leur engagement dans les livraisons auprès des bénéficiaires. L'appel aux bonnes volontés a été positif puisque 5 personnes se sont manifestées pour rejoindre l'équipe de bénévoles. Ces arrivées compenseront notamment l'arrêt d'un binôme.
- Après l'examen de son dossier par la commission nationale en décembre 2023, Nuria a obtenu la validation de son autorisation d'exercer la médecine en France. L'avis a été publié au JO du 10/02/2024. D'autres démarches sont toutefois encore nécessaires pour, notamment, son inscription au conseil de l'ordre départemental. Mais, cette validation au niveau national ouvre des perspectives plus concrètes. Si tout va bien, elle pourrait débiter ses consultations d'ici le mois de mai. Des échanges sont encore en cours avec ses futurs confrères pour organiser les conditions de son futur exercice. Les discussions avancent doucement et positivement.

F. CHANDON demande où en sont les démarches pour acter un engagement de sa part. JC DUCARRE répond que ce point n'a pas encore été abordé avec Nuria, sur les conseils de LABORARE. L'arrivée en France et les premiers mois d'installation à Marcigny n'ont pas été simples à gérer, pour tout le monde. Si la démarche avait été menée, elle aurait été risquée et, très probablement, contreproductive au vu du contexte. La Communauté de communes cependant avancé sur un projet de convention. D. PROST confirme ces éléments. Il ajoute que Nuria a dû aussi comprendre le fonctionnement du système administratif médical français, le fonctionnement de la SISA, ... Cela a demandé beaucoup de réunions. Initialement, Nuria avait des réticences à intégrer une démarche collective dans un nouvel environnement, qui lui est totalement étranger. La situation s'est décaillée dernièrement grâce, notamment, à l'intervention d'un confrère espagnol exerçant à Digoin. Cela permis à Nuria de mieux comprendre les choses et de mieux percevoir les avantages qu'elle aurait à intégrer une équipe collective. Lors de cette réunion, Nuria a réaffirmé, oralement, son intention de s'installer sur le territoire de Marcigny. M. CLEMENT déplore que ce ne soit qu'un engagement moral et non juridique - cela reste inquiétant. Elle indique avoir du mal à comprendre cette réticence à signer un engagement au regard des efforts et soutiens apportés par la Communauté de communes (« l'avenir nous dira si la Communauté de communes a bien fait d'agir ainsi »). D. PROST lui répond qu'il est important de travailler en confiance avec les gens. JC DUCARRE entend également ces inquiétudes. Il ajoute qu'il est important de ne pas heurter Nuria, qui, depuis son arrivée, a traversé des moments difficiles. Evoquer alors la question d'un engagement aurait risqué de faire échouer son projet d'installation. Pour lui, le résultat à atteindre est plus important que la forme. Patiemment, les élus ont réussi à nouer une relation de confiance, qui sera facilitatrice au moment d'aborder ce sujet. La Communauté de communes n'a pas de baguette magique, il n'y a pas de garantie de réussite. Mais elle continue à travailler. Il conclut en disant que le fait de signer un engagement n'est pas non plus une « assurance tous risques ». Des exemples montrent le contraire en matière d'installation de médecins. D. PROST indique que Nuria a rencontré tous les professionnels de la SISA (infirmières, pharmaciens). Elle a aussi été en binôme avec les médecins pour mieux connaître les démarches à faire (arrêts maladie, prise en charge...). E. NEVERS précise que l'on ne doit pas non plus arrêter de chercher un logement sur le territoire.

- P. MICHAUD indique qu'un médecin généraliste est sur le point d'acheter une maison à Baugy (le compromis vient juste d'être signé). Le vendeur lui a parlé du projet de la MSP. P. MICHAUD se propose de faire l'intermédiaire et le mettre en relation avec JC DUCARRE et D. PROST.

DECISIONS DU PRESIDENT :

- Renouvellement de l'adhésion à l'association le Canal de Roanne à Digoin, année 2024
- Contrat d'entretien chaudière et radiants à l'atelier partagé
- Mise en place d'un arrosage automatique dans les massifs à la gare

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Président fait part de la demande du Président du PETR aux collectivités locales pour participer financièrement à la création d'un service odontologie au centre hospitalier de Paray le Monial. Le projet est d'environ 1 million d'euros. Le Bureau communautaire du 05/02/2024 s'est positionné négativement sur cette proposition, tout comme les Communautés de communes de Brionnais Sud Bourgogne et de Semur en Brionnais.
- Composition de la Commission d'Appel d'Offres : suite aux échanges avec la Sous-Préfecture, la Communauté de communes n'est pas dans les cadres autorisés pour renouveler intégralement la CAO. Tant qu'il reste des suppléants dans la liste, ils remplacent les titulaires manquants. Ces dispositions doivent toutefois être définies dans un règlement de la CAO, qui doit être approuvé par le Conseil. Aujourd'hui, il reste des suppléants, donc l'un d'entre eux peut être promu membre titulaire de la CAO.
- Logiciel cadastre lSpatial : le contrat s'est arrêté fin 2023 et, suite au sondage, il n'y a plus que 4 communes qui utilisent le logiciel. D. PROST rappelle que la Communauté de communes bénéficiait de conditions préférentielles jusqu'en 2022. L'engagement a été maintenu que pour 2023, avec une hausse des coûts d'hébergement. Le Président propose aux 4 communes d'adhérer directement à lSpatial si elles souhaitent continuer à utiliser ce logiciel. Des solutions alternatives existent et une fois le PLUI adopté, toutes les communes seront connectées au logiciel du PETR.
- Brionnais Découvertes : des rencontres avec les représentants de l'association ont eu lieu à plusieurs reprises en fin d'année dernière, en vue d'une nouvelle gestion de la politique jeunesse. Mi-décembre, l'association a présenté une prévision très inquiétante de ses comptes 2023 pour les secteurs « tourisme / loisirs » et « ALSH Le Ciel Bleu ». Lors de la réunion du 01/02/2024, en présence de la CAF, Brionnais Découverte a confirmé ces chiffres déficitaires et des prévisions tout aussi compliquées pour 2024. Face à cela, les coprésidents ont fait part de leur volonté de ne pas poursuivre les activités de l'association, à une échéance très proche. D. PROST et P. PERRUCAUD ont assisté au CA du 06 février, qui a entériné la décision de dissolution de Brionnais Découvertes. Les élus ont alors commencé à regarder si des activités ne pouvaient pas être poursuivies. En effet, le centre VTT et les actions Sport Santé relèvent d'agrément délivrés à l'association. Ils viendraient donc à s'arrêter si Brionnais Découverte était dissoute. Un nouveau rendez-vous a eu lieu la semaine dernière avec Brionnais Découvertes. D. PROST, Patrick PERRUCAUD, JM POMMIER représentaient la Communauté de communes. Brionnais Découverte a une nouvelle fois confirmé que tout allait s'arrêter fin mars. Les statuts ne prévoient pas la possibilité de mettre l'association en sommeil. Une Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée pour la mi-mars devrait acter la cessation

des activités de l'association. D. PROST indique que cette situation entraîne des implications très fortes pour la Communauté de communes, qui a des obligations juridiques au retard de la délégation de l'activité. Un rendez-vous est prévu ce vendredi 1^{er} mars avec le directeur de l'association des Maires pour étudier ces points plus en détails.

JC DUCARRE déplore cette situation, très regrettable. Il convient d'être bienveillant avec tous les bénévoles et agents qui se sont impliqués depuis plus de 2 décennies dans l'association. Le COVID n'a pas arrangé la situation et le contexte actuel est très compliqué pour les activités associatives. La réponse sur la mise en sommeil est surprenante ; une Assemblée Générale Extraordinaire peut aussi modifier les statuts et prévoir cette option. Face à toutes ces difficultés, il est impératif d'essayer de sauver ce qui peut l'être : les activités autour du vélo et du sport santé lui semblent prioritaires. Si on doit se réorganiser au niveau de la Communauté de communes, avec toutes les difficultés que ça peut engendrer au niveau de la politique enfance et jeunesse, il faut vraiment étudier toutes les pistes. Les familles du territoire vont être rapidement en difficulté, notamment celles dont les parents sont actifs et comptent sur ce mode de garde.

P. PERRUCAUD précise que le sujet est très délicat et que la Communauté de communes se retrouve devant le fait accompli. Beaucoup de points juridiques sont encore à lever mais la Communauté de communes peut être très exposée si l'association venait à disparaître. Le licenciement des 6 salariés (dont 5 à temps plein) et le paiement des indemnités peut lui incomber juridiquement. La Communauté de communes travaille pour trouver les meilleures solutions pour tout le monde.

Pour L. PONCET, la situation semble catastrophique. Le déficit annoncé sur l'ALSH du Ciel Bleu reflète aussi une tendance générale pas spécialement propre à Brionnais Découvertes. Sur le tourisme et les loisirs, le déficit s'explique notamment par la COVID (qui entraîné l'arrêt de beaucoup d'activités), par la fin des contrats aidés (pour lesquels l'association percevait des soutiens financiers). Arrêt ou mise en sommeil ? L'association ayant du personnel, une mise en sommeil semble donc compliquée à envisager. Il indique que la situation est compliquée à vivre au regard de ce que l'association apporte depuis 25 ans, des moyens engagés par la Communauté de communes à réhabiliter le site de la gare. L. PONCET conduit un petit groupe de travail pour si un nouveau projet associatif peut être mis sur les rails. Il a rencontré l'UFOLEP, gestionnaire de l'agrément Sport Santé. Elle s'engage à poursuivre son soutien à cette activité si l'association poursuit son activité. Le travail continue, un nouveau projet semble faisable si des personnes volontaires veulent s'impliquer, pour remplacer le bureau qui va démissionner. Le projet reste à affiner d'ici le 12 mars, date de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

P. PERRUCAUD fait part de l'importance de maintenir les activités, mais à quel coût ? est-il raisonnable d'augmenter fortement la fiscalité pour continuer à accueillir 20 enfants au Ciel Bleu. Il peut être compliqué à un moment d'apporter une explication aux habitants. Il précise que la CAF a indiqué que les choses ne pouvaient plus durer et continuer comme ça.

F. CHANDON demande ce qui a dicté la décision de cessation d'activités de l'association ? D. PROST répond que c'est la présentation des comptes 2023 et des perspectives 2024 qui ont été l'élément déclencheur.

JC DUCARRE ne veut pas que l'on laisse à penser que les bénévoles de Brionnais Découvertes et les personnes en responsabilité dans la gestion de l'association ont été irresponsables, en laissant déraiser les choses. Au contraire, il les trouve très responsables et ont su réagir rapidement face à l'effet ciseaux (plus de dépenses et moins de recettes). Ils ont pris les devants pour anticiper les choses et éviter que situation devienne intenable et encore plus catastrophique pour Brionnais Découvertes (qui compte 400 adhérents) et la Communauté de communes. L'association dispose encore de quelques provisions qui pourraient permettre de solder les choses sereinement, d'un point de vue financier.

D. PROST rapporte que Brionnais Découvertes porte beaucoup d'activités qui, pour certaines, peuvent éventuellement perdurer en dehors d'un futur projet. L'accueil des jeunes à Montceaux l'Etoile et le Centre VTT sont les priorités pour la Communauté de communes. Il faudra voir aussi les engagements financiers auxquels la collectivité devra faire face (ses moyens sont assez limités). Il est important de trouver des solutions pour garder ces 2 activités mais sous quelle forme ? Les délais sont courts.

E. NEVERS évoque la possibilité pour l'association de procéder à un licenciement économique. 60 K€ c'est le coût d'1.5 ETP. Il a du mal à comprendre comment on peut aller à un arrêt total. Ce à quoi JC. DUCARRE fait remarquer que c'est plus complexe que cela, car, dans ce domaine, il y a des financements croisés notamment avec la CAF. Un poste en moins c'est aussi des financements perçus en moins.

L. PONCET précise que les membres du bureau arrêteront quoi qu'il arrive lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire le 12/03/2024. Il espère que des personnes se manifesteront pour rejoindre le groupe de travail. Brionnais Découvertes représente un élément d'attractivité fort pour le territoire, qui dépasse largement les frontières de la Communauté de communes.

F. CHANDON propose que P. PERRUCAUD rejoigne le groupe de travail que L. PONCET souhaite mettre en place.

D. PROST s'engage à revenir devant le Conseil communautaire quand la Communauté de communes aura une vision plus claire des engagements auxquels elle devra faire face, en cas de cessation d'activité de Brionnais Découvertes. Il propose d'organiser une nouvelle réunion pour pouvoir décider dans quelle direction on s'engage. Il faut arriver à trouver des solutions.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 20h25.

REMARQUES AU PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 FEVRIER 2024

Remarques indiquées en ouverture de la séance du 08 avril 2024 :

Remarque de Madame Monique CLEMENT :

- Monique CLEMENT signale une erreur dans la date de l'avis du JO concernant l'autorisation d'exercer la médecine en France pour le docteur espagnole : le 10/02/2024 et non le 10/02/2023. *(La date a été corrigée).*

Remarques de Madame Carole CHENUET :

- Carole CHENUET fait observer que les points « économie, tourisme, culture » ne figuraient pas dans la convocation et qu'ils le sont dans le CR. Elle demande donc de corriger.
- Carole CHENUET fait également observer que la rédaction de la convocation du 26/02 considère de fait que les « actualités de la commission économie, tourisme, culture » avaient été entièrement traitées lors de la réunion du 19/02/2024, alors que ce n'était pas le cas.